



Commune de  
Bournens

# **PREAVIS MUNICIPAL No 5 / 2019**

## **Demande de crédit pour la réfection de la route du Raffort**

Bournens, le 3 octobre 2019



Commune de  
Bournens

Bournens, le 3 octobre 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL  
GENERAL DE BOURNENS

---

## **PREAVIS MUNICIPAL No 5 / 2019**

### **Préavis relatif à la réfection de la route du Raffort Demande d'un crédit d'étude**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

#### **1. Préambule**

La route du Raffort de la commune de Bournens est en très mauvais état. La construction des derniers immeubles importants le long de cette route arrivera à terme à la fin de l'année. Le trafic lourd pour ces chantiers qui endommage la route va donc stopper et le nombre d'usagers va fortement augmenter avec l'arrivée de nombreux nouveaux habitants.

Dès lors, la Municipalité de Bournens a décidé d'entreprendre la réfection de la route du Raffort en 2020, y compris le remplacement d'un tronçon de la conduite EP. Ces travaux s'étaleront sur 260 m.

Pour ce faire, elle a demandé une offre détaillée et chiffrée pour l'étude et le suivi de ce projet à deux bureaux d'ingénieurs civils. Les deux bureaux ont répondu favorablement.

#### **2. Planning des travaux**

Basé sur les résultats de cette étude de projet, un préavis sera présenté au premier Conseil de l'année 2020 pour l'exécution des travaux de réfection de la route du Raffort.

Les travaux pourraient débuter dans le courant du printemps 2020.

#### **3. Montant du crédit d'étude**

Le montant du crédit d'étude et du suivi des travaux précisé dans la meilleure offre rentrée est de CHF 22'000.-.

#### 4. Mode de financement

Ce montant sera pris sur les liquidités de la commune.

#### 5. Durée d'amortissement

L'amortissement de ce crédit sera reporté dans le préavis de réfection de la route du Raffort qui sera présenté prochainement à notre Conseil.

#### 6. Charges d'exploitation

Aucune charge d'exploitation n'est entraînée.

#### 7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

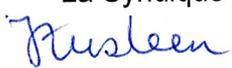
### LE CONSEIL GENERAL DE BOURNENS

- vu le préavis municipal No 5 / 2019,
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à mandater le bureau d'ingénieurs Schopfer & Niggli SA à Lausanne pour l'étude du projet de réfection de la route du Raffort et le suivi de l'exécution des travaux.
- d'accepter le financement proposé de CHF 22'000.-

Adopté par la Municipalité en séance du 9 septembre 2019.

La Syndique  
  
J. ZWAHLEN



La Secrétaire  
  
N. TICON

Approuvé par le Conseil général en séance du 3 octobre 2019.

Le Président

Le/La Secrétaire

L. DESCLOUX